

Rue de la Haute Garenne
42405 SAINT CHAMOND

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 21 FÉVRIER 2023

La séance est ouverte à 18h16 Le quorum est atteint : 11 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance :

Les professeurs et étudiants de l' I.N.S.P.É de Saint Etienne, stagiaires dans l'établissement ont été invités par le chef d'établissement, au titre de leur formation initiale, à assister, en qualité d'auditeur, à ce conseil d'administration.

Nous accueillons donc, en tant que professeurs auditeur Monsieur CHAUD Bastien, Professeur stagiaire d'E.P.S, exerçant au collège, pour une quotité hebdomadaire de 10,5 heures

• ***Membres de droit :***

a. Personnels d'encadrement de l'établissement :

- Mme GIRAUDEAU, Principale
- Mme BOUCHÉ, Principale Adjointe
- MME LIOGIER, Gestionnaire
- Mme MAYOU, CPE

b. Représentant des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :

- M DECLINE, Représentant de la commune

• ***Membres, représentants élus :***

a. Représentants élus des personnels enseignants :

- M BODIC, représentant élu des personnels enseignants
- MME LAFORGE, représentante élue des personnels enseignants
- MME JARRIL, représentante élue des personnels enseignants

c. Représentants élus des Parents d'élèves :

- MME MERCIER, représentante élue des Parents d'élèves,
- M. PICHON, représentant élu des parents d'élèves.

d. Représentants élus des Élèves :

- CHAUMOND Nathan, représentant élu des élèves

Membres absents et excusés en ouverture de séance :

- M REYNAUD, Représentant de la Collectivité territoriale de rattachement,
- Mme CALACIURA, Représentante de la Collectivité Territoriale,
- M. DE BAYLE, Représentant élu des personnels enseignants,
- Mme EL AZHAR, Représentante élue des personnels enseignants,
- MME JAKOB, Représentante élue des personnels enseignants,
- Mme DUPONT, représentante élue des parents d'élèves
- Mme FRANCON, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme MERET, représentante élue des parents d'élèves ,
- BELGRINE Manel, représentante élue des élèves

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum (11 membres présents / 21) et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

Mme BOUCHÉ , Principale adjointe est secrétaire de séance.

L'ordre du jour modifié (1 point supplémentaire soumis au vote, se présente comme suit) :

Approbation du Compte rendu du CA du 06 décembre 2022

Adoption de l'ordre du jour modifié l'ajout du point (3 – e) précisé comme suit :

A - Action éducative et pédagogique

1. Préparation de la Rentrée 2023 :

- a) DHG – Présentation de la structure prévisionnelle
- b) Incidences sur la gestion des postes des personnels enseignants.
- c) Dotation IMP et ventilation prévisionnelle en référence aux missions particulières

2. Actualités pédagogiques et budgétaires :

- a) Projet École ouverte 2023
- b) Évaluation de l'Établissement - Actualités

B - Organisation financière et comptable

1. Approbation de signature pour les conventions suivantes :

- a) SOS Méditerranée – intervention pour sensibiliser et informer sur le sauvetage en mer
- b) Comité du rugby de la Loire dans le cadre de la semaine Olympique
- c) Comité Handisport Loire dans le cadre de la semaine Olympique
- d) Comité Départemental d'escrime de la Loire dans le cadre de la semaine Olympique
- e) Première Compagnie d'Archers de Saint - Chamond dans le cadre de la semaine Olympique
- f) Association Melting Force Pro Dancers dans le cadre de la semaine Olympique
- g) « Le Sport Autrement » Dojo Vivaraize dans le cadre de la semaine Olympique
- h) Convention « La Ghilde des trois dents » - intervention sur le thème médiéval
- i) Don de matériels informatiques par le collège

2. Approbation de signature pour les contrats suivants :

- j) INDEX ÉDUCATION – Logiciel Emploi du Temps
- k) WOOZOO – Licence annuelle Projet Voltaire

3. Approbation des budgets prévisionnels des sorties prévues jusqu'en juin 2023 et D.B.M associée :

- a) 2 sorties dans le cadre de l'atelier théâtre les 13/03 et 16/05/2023
- b) Sortie au Musée d'Art Moderne pour les élèves de 4ème le 06/04/2023
- c) Sortie au Planétarium pour les élèves de 5^{ème} le 30/05/2023
- d) Semaine olympique du 30/03 au 07/04/2023
- e) Sortie cinéma le 10 (ou 17)/03/2023 pour les 3°1 et 3°4
- f) Vote sur la ventilation du reliquat de la dotation globalisée (D.B.M 33)

C - Questions diverses - Aucune question diverse n'a été transmise à ce jour.

Déroulement de l'ordre du Jour

1. Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour précisé ci-dessus

Acte n° 1 21/02/23		Adoption de l'ordre du jour du CA du 21/02/2023					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2. Approbation du Compte rendu du CA du 06/12/2022

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 06/12/2022.

Acte n° 2 21/02/23		Approbation du compte rendu du CA du 06/12/2022					
11	Votants	9	Pour	0	Contre	2	Abstentions

A - Action éducative et pédagogique

2. Préparation de la Rentrée 2023 :

- a) DHG – Présentation de la structure prévisionnelle

Madame la Principale présente les documents dupliqués ainsi que les différents tableaux présents dans les feuilles de calcul des 2 fichiers LibreCalc transmis.

Ces visuels, concernant la structure prévisionnelle, sont les suivants :

- le tableau des prévisions d'effectifs et du nombre de divisions arrêtés pour la rentrée 2023
- les décompositions de la Dotation Horaire Globale attribuée à l'établissement pour la rentrée 2023
- le tableau de la ventilation de la Dotation Horaire Globale 2022 correspondant à la structure pédagogique actuelle et faisant office de repère et d'exemple
- les tableaux de la ventilation prévisionnelle pour la rentrée 2023 de la Dotation Horaire Globale distribuée entre les 4 niveaux de classes et totalité des disciplines et certains besoins d'enseignement selon l'hypothèse suivante :
 - Existence de 5 classes de 6ème et de 4 classes de 5ème,
 - Existence de 5 classes de 4ème et de 4 classes de 3ème.

Par ailleurs, et en faisant référence au tableau de la décomposition de la dotation attribuée pour la rentrée 2023,

Madame la Principale explicite les spécificités suivantes :

Les professeurs doivent effectuer un nombre minimal d'heures de service d'enseignement devant élèves. Ce dernier est fonction du corps professionnel auquel ils appartiennent respectivement. Les Heures Postes ou H.P permettent d'effectuer ces quotités minimales attendues.

1. Par exemple, un professeur certifié est nouvellement nommé dans l'établissement, sa quotité minimale d'heures devant élèves est de 18h00. Il doit exister au minimum un besoin d'heures d'enseignement de 18h00 à lui donner pour qu'il soit en situation de service complet.

En résumé, des heures postes résultent le nombre de personnels titulaires en poste à temps complet dans un établissement. Les professeurs peuvent effectuer des heures supplémentaires d'enseignement devant élèves sur toute la durée d'une année scolaire. Ces Heures Supplémentaires Année ont pour acronyme : H.S.A

Par exemple un professeur agrégé de lettres se doit de faire 15 heures d'enseignement par semaine devant élèves. Si son service effectif est de 17 heures, il effectue alors 2 H.S.A

Une Dotation Horaire Globale ou D.H.G est composée H.P et d' H.S.A.

Au sein de cette DHG, il existe des heures d'enseignement dites "fléchées" et dont l'attribution est liée à l' existence de certains dispositifs (exemple : 21h 00 pour l' ULIS). A contrario, chaque établissement dispose, désormais depuis la réforme du collège, d'une marge d'autonomie calculée en fonction de ses caractéristiques. Il appartient à la communauté éducative de décider de sa ventilation.

Madame la Principale présente le document d'explicitation de la DHG 2023 reçue .

Aussi l'analyse comparative entre la D.H.G attribuée sur les 3 dernières années à cette même époque de l'année se présente comme suit :

	R2020	R2021	R2022	R2023
D.H.G TOTALE	534,40	536,10	536,10	564,00
H.P	498,20	496,70	495,10	521,00
H.S.A	36,20	39,40	41,00	43,00
I.M.P EN U.C.I (1 U.C.I = 1250 € = 1 H.S.A de professeur certifié)	06,50	07,50	06,50	6,75

Concernant les tableaux de prévision d'effectifs et des groupes d'enseignement des langues et des options, il a été fait les relevés de données suivants :

- Les effectifs constatés pour chaque niveau d'enseignement sur l'année en cours,
- Les effectifs estimés pour chaque niveau d'enseignement sur l'année suivante en opérant le glissement attendu des cohortes d'élèves par niveau.
- Par exemple, les effectifs actuels de 6ème seront les futurs élèves de 5ème, exceptés ceux dont on connaît déjà le départ annoncé ou potentiel.
- Les effectifs et le nombre des groupes de langue sont évalués en utilisant :
 - la technique du glissement de cohorte attendu,
 - la technique du sondage (niveau 6ème et CM2)

L'évolution globale prévisionnelle des effectifs, calculée par le chef d'établissement et les services académiques se présente comme suit :

CONSTAT R 2022		PREVISIONS R2023			NIVEAUX ENSEIGNEMENT
EFFECTIFS	NBRE DIVISIONS	PREV. DOS	EFFECTIFS JANVIER 2023	PREVISIONS ETAB. R2023	
					CM2 SECTEUR
95	4	120	97	120	6EME
106	5	95	105	95	5EME
99	4	109	101	108	4EME
99	5	94	102	89	3EME
14	0	13	13	13	ULIS
413	18	431	418	425	TOTAL

Avec une structure avec 5 classes de 4ème et 4 classes de 3ème, nous aurons le nombre de groupes de Lv2 suivant :

EFFECTIFS JANVIER 2023	PREVISIONS R2023			LVLCA ET GROUPES
	EFFECTIFS PREVUS R2023	NBRE GROUPES	EFFECTIF MOYEN	
6	8	1	8,00	6EME BILANGUE ALLEMAND
11	12	1	12	5EME BIL
				5EME ALL2
72	66	3	22,00	5EME ESP2
23	20	1	20,00	5EME ITA2
6	7	1	7,00	5EME LAT
	11	1	11,00	4EME BIL
				4EME ALL2
77	74	4	18,50	4EME ESP2
28	24	1	24,00	4EME ITA2
5	6	1	6,00	4EME LAT
11				3EME BIL
				3EME ALL2
77	71	3	23,67	3EME ESP2
15	22	1	22,00	3EME ITA2
9	5	1	5,00	3EME LAT

Concernant l'Allemand, il peut être ouvert 1 groupe en 5ème comprenant les 6ème bilangue de cette année et les 6 élèves souhaitant débiter l'allemand en classe de 5ème.

Concernant la constitution des classes et des groupes en fonction des effectifs prévisionnels, nous aurons pour la rentrée 2023, les décompositions suivantes :

Pour les niveaux d'enseignement de 6ème et de 5ème :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES				R2023	PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES					
VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 6EME		VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 5EME		
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE	CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE	
61	25		BILANGUE ALLEMAND	6.12BIL2	4,00	51	26	LV2 - ESPAGNOL	5.14ESP2	10,00
			THEATRE	INITTHEAT				LV2 - ITALIEN	5.14ITA2	10,00
			DEDOUBLEMENT AIDE AUX DEVOIRS	6.1GR1	13,00			LV2 - ALLEMAND	5.14ALL2	6,00
			DEDOUBLEMENT FRANCAIS	6.12FRG1	7,00			DEDOUBLEMENT TECHNOLOGIE - SCIENCES PHYSIQUES	5.1GR1	13,00
				6.12FRG2	12,00			LATIN	5.1GR2	13,00
				6.12FRG3	6,00			THEATRE	5.12LAT	4,00
				6.12FRG3	6,00			THEATRE	THEATRE	
			DEDOUBLEMENT MATHÉMATIQUES	6.12MAG1	7,00			ULIS	5.1ULIS	2,00
				6.12MAG2	12,00			NON ULIS	5.1NULIS	23,00
				6.12MAG3	6,00			LV2 - ESPAGNOL	5.2ESP2	24,00
6.12MAG3	6,00	DEDOUBLEMENT TECHNOLOGIE - SCIENCES PHYSIQUES		5.2GR1	12,00					
62	24		BILANGUE ALLEMAND	6.12BIL2	4,00	52	24	THEATRE	THEATRE	
			DEDOUBLEMENT AIDE AUX DEVOIRS	6.2GR1	12,00			LATIN	5.12LAT	3,00
			DEDOUBLEMENT FRANCAIS	6.2GR2	12,00			LV2 - ESPAGNOL	5.3ESP2	24,00
				6.12FRG1	6,00			DEDOUBLEMENT TECHNOLOGIE - SCIENCES PHYSIQUES	5.3GR1	12,00
				6.12FRG2	12,00			ALLOPHONE	5.3GR2	12,00
				6.12FRG3	6,00			NON ALLOPHONES	5.3ALLO	2,00
			DEDOUBLEMENT MATHÉMATIQUES	6.12MAG1	6,00			LV2 - ESPAGNOL	5.3NULIS	23,00
				6.12MAG2	12,00			LV2 - ITALIEN	5.14ITA2	10,00
				6.12MAG3	6,00			LV2 - ALLEMAND	5.14ALL2	6,00
				6.12MAG3	6,00			DEDOUBLEMENT TECHNOLOGIE - SCIENCES PHYSIQUES	5.4GR1	13,00
ULIS	6.2ULIS	1,00	DEDOUBLEMENT TECHNOLOGIE - SCIENCES PHYSIQUES	5.4GR2	13,00					
NON ULIS	6.2NULIS	23,00	ULIS	5.4ULIS	3,00					
63	24		DEDOUBLEMENT AIDE AUX DEVOIRS	6.3GR1	12,00	NON ULIS	5.4NULIS	21,00		
			DEDOUBLEMENT FRANCAIS	6.3GR2	12,00	SECTION SPORTIVE	SECTSPORT	1,00		
				6.34FRG1	6,00	TOTAL	100			
				6.34FRG2	12,00					
				6.34FRG3	6,00					
			DEDOUBLEMENT MATHÉMATIQUES	6.34MAG1	6,00					
				6.34MAG2	12,00					
				6.34MAG3	6,00					
				6.34MAG3	6,00					
			ULIS	6.3ULIS	2,00					
NON ULIS	6.3NULIS	23,00								
64	25		DEDOUBLEMENT AIDE AUX DEVOIRS	6.4GR1	13,00					
			DEDOUBLEMENT FRANCAIS	6.4GR2	12,00					
				6.34FRG1	7,00					
				6.34FRG2	12,00					
				6.34FRG3	6,00					
			DEDOUBLEMENT MATHÉMATIQUES	6.34MAG1	7,00					
				6.34MAG2	12,00					
				6.34MAG3	6,00					
				6.34MAG3	6,00					
			SECTION SPORTIVE	SECTSPORT	5,00					
THEATRE	INITTHEAT									
65	25		DEDOUBLEMENT AIDE AUX DEVOIRS	6.5GR1	13,00					
			DEDOUBLEMENT FRANCAIS	6.5GR2	12,00					
				6.5FRG1	9,00					
				6.5FRG2	16,00					
				6.5MAG1	9,00					
DEDOUBLEMENT MATHÉMATIQUES	6.5MAG2	16,00								
TOTAL	123		LES GR1 COMPORTENT LES BILANGUES OU LES SECTSPORT							

Pour les niveaux d'enseignement de 4ème et de 3ème :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES					R2023	PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES						
VISUALISATION DES ALIGNEMENTS						VISUALISATION DES ALIGNEMENTS						
AVEC UN CSR DE 2H30 - ESP2						AVEC UN CSR DE 2H30 - ESP2						
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE		CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE		
4.1	22	LV2 - ESPAGNOL	4.1AESP2	10,00	3.1	23	LV2 - ESPAGNOL	3.1AESP2	12,00	23		
		LV2 - ITALIEN	4.1AITA2	12,00			LV2 - ITALIEN	3.1AITA2	11,00			
		ULIS	4.1ULIS	1,00			DEDOUBLEMENT HORS ELEVES ULIS	3.1GR1	12,00			
		NON ULIS	4.1NULIS	21,00			DEDOUBLEMENT AVEC ELEVES ULIS	3.1GR2	11,00			
		LATIN	4.12LAT	3,00			DEDOUBLEMENT AVEC ELEVES ULIS	3.1AULG1	12,00			
		THEATRE	THEATRE	3,00			DEDOUBLEMENT AVEC ELEVES ULIS	3.1AULG2	13,00			
4.2	21	LV2 - ESPAGNOL	4.2ESP2	16,00	ULIS	3.1ULIS	2,00	3.2	23	LV2 - ESPAGNOL	3.2ESP2	23,00
		LV2 - ALLEMAND	4.2AALL2	5,00	NON ULIS	3.1NULIS	21,00			DEDOUBLEMENT HORS ELEVES ULIS	3.2GR1	12,00
		LATIN	4.12LAT	3,00	LATIN	3.12LAT	3,00			DEDOUBLEMENT HORS ELEVES ULIS	3.2GR2	11,00
4.3	22	LV2 - ALLEMAND	4.23ALL2	6,00	THEATRE	THEATRE	4,00	3.3	23	LV2 - ESPAGNOL	3.2ESP2	23,00
		LV2 - ESPAGNOL	4.3ESP2	16,00	SECTION SPORTIVE	SECTSPORT	5,00			DEDOUBLEMENT HORS ELEVES ULIS	3.2GR1	12,00
		SECTION SPORTIVE	SECTSPORT	5,00	SECTION SPORTIVE	SECTSPORT	5,00			DEDOUBLEMENT HORS ELEVES ULIS	3.2GR2	11,00
4.4	22	LV2 - ESPAGNOL	4.1AESP2	10,00	LV2 - ESPAGNOL	3.12LAT	2,00	3.4	24	LV2 - ESPAGNOL	3.3ESP2	23,00
		LV2 - ITALIEN	4.1AITA2	12,00	DEDOUBLEMENT HORS ELEVES ULIS	3.3GR1	12,00			LV2 - ITALIEN	3.1AITA2	11,00
4.5	22	LV2 - ESPAGNOL	4.5ESP2	22	DEDOUBLEMENT HORS ELEVES ULIS	3.3GR2	11,00	3.4	24	DEDOUBLEMENT HORS ELEVES ULIS	3.4GR1	13,00
TOTAL	109				SECTION SPORTIVE	SECTSPORT	4,00			DEDOUBLEMENT AVEC ELEVES ULIS	3.4GR2	11,00
					DEDOUBLEMENT AVEC ELEVES ULIS	3.4AULG1	13,00			ULIS	3.4ULIS	2,00
					ULIS	3.4ULIS	2,00			NON ULIS	3.4NULIS	22,00
					NON ULIS	3.4NULIS	22,00			SECTION SPORTIVE	SECTSPORT	5,00
					TOTAL	93						

Enfin, les tableaux de ventilation actuelle de la D.H.G en 2022, et de celle prévue pour la rentrée 2023, sont construits de la façon suivante pour chacun des niveaux d'enseignement :

DIVISIONS			GROUPES		TOTAL
HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE. HEUR.

Un changement est néanmoins à observer pour la préparation de la rentrée 2023. En effet concernant le niveau 6ème, il a été publié de nouvelles instructions qui se traduiront prochainement par une modification de la grille horaires des enseignements sur ce niveau.

Selon l'article consultable à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/college-ce-qui-change-pour-les-eleves-de-6e-la-rentree-2023-344017>

Le temps scolaire consacré aux apprentissages fondamentaux et à l'accompagnement de l'élève dans la conduite de son travail personnel sera renforcé selon les modalités suivantes :

- Chaque élève bénéficiera d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, autour des compétences clés, afin de remédier aux difficultés des plus fragiles et de cultiver l'excellence des plus à l'aise.
- Le dispositif "Devoirs faits" sera rendu obligatoire afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages.

En termes de modalités d'organisation des enseignements, il a été explicité, aux personnels d'Inspection et de Direction de l'Académie et lors de leur réunion de préparation de rentrée, les dispositions suivantes :

- Les professeurs des écoles tout comme les professeurs de collège des disciplines - soient littéraires linguistiques pour le français – soient scientifiques/techniques pour les mathématiques ; peuvent intervenir sur ces séquences de cours supplémentaires.

- Les classes de 6ème verront leurs grilles horaires modifiées comme suit :

	R2022	R2023
S.V.T	1,50 heure	1,50 heure
Sciences Physiques	1 heure ou 1,50 heure	1,50 heure
Technologie	1,50 heure ou 1 heure	
Total durée	4 heures	3 heures

La technologie disparaît des enseignements de 6ème et les savoirs disciplinaires technologiques seront différés sur le cycle 4 à la rentrée 2024.

- Les professeurs de toutes les disciplines peuvent intervenir à la rentrée 2023 sur les heures dédiées aux séquences d'aide aux devoirs obligatoires.

En raison des difficultés organisationnelles liées à la constitution des E.D.T et de l' indisponibilité prévisionnelle des professeurs des écoles exerçant sur les écoles de provenance (difficultés de remplacement constatées dans l'organisation des formations inter-degrés), le conseil pédagogique a donc opté, pour cette 1ère rentrée, pour un dispositif n'ayant recours qu'aux professeurs du collège. De plus, il a été décidé de consacrer une partie de notre marge d'autonomie à la création :

- de 10 groupes d'aide aux devoirs 6ème (1 classe = 2 groupes) travaillant en parallèle et pouvant être de taille différente.
- de 08 groupes de remédiation et d'approfondissement en français et en mathématiques [(2 classes = 3 groupes) *2 + (1 classe = 2groupes)]
- d'une mission de coordination du dispositif français mathématiques pour 1 équivalent d'heures consommées s'élevant à 2 : 1 professeur de français et par 1 professeur de mathématiques à raison d' 1 heure chacun.

Aussi le tableau de ventilation de la D.H.G selon la structure se présente ainsi sur le niveau 6ème

6ème							
DIVISIONS			GROUPES DISC.		GROUPES REMEDIATION/APPROFONDISSEMENT AIDE AUX DEVOIRS		TOTAL
HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE. HEUR.

Le dispositif d'aide aux devoirs obligatoire en classe de 6ème se présente, à ce jour, comme suit :

R2023	CONSTRUCTION ET PLACEMENT AIDE AUX DEVOIRS 6EME OBLIGATOIRE					
	6.1 – 6.2		6.3 – 6.4		6.5	
1ERE HEURE	6.1GR1	6.1GR2	6.3GR1	6.3GR2	6.5GR1	6.5GR2
PROFESSEURS = UN PAR GROUPE	F.MARCILLET	X.FRANCAIS	G.DUGAT	Y.FRANCAIS	I.CAILLAUD	F.MAVILLA – SANZ
2EME HEURE	6.2GR1	6.2GR2	6.4GR1	6.4GR2		
PROFESSEURS = UN PAR GROUPE	I.CAILLAUD	X.FRANCAIS	G.DUGAT	Y.FRANCAIS		
PLACEMENT EDT	JOUR 3		JOUR 4		JOUR 1	

COMMENTAIRES AIDE AUX DEVOIRS 6EME OBLIGATOIRE
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'EDUCATION AUX MEDIAS ET LA PRISE EN MAIN DE CYBERCOLLEGE PEUT ETRE FAITE DANS LE CADRE DE CES HEURES FINANCEES SUR DHG ET DONC INTEGREES AU SERVICE DES PROFESSEUR ■ LES PROFESSEURS EXERCANT SUR LE DISPOSITIF FRANCAIS MATHS 6EME PEUVENT INTERVENIR AUSSI SUR LE DISPOSITIF AIDE AUX DEVOIRS ■ LES PROFESSEURS PEUVENT INTERVENIR EN 6. ET 6.2 OU 6.3 ET 6.4 – ILS EXERCERONT SUR LE MÊME JOUR

Le dispositif de remédiation et d'approfondissement en classe de 6ème, en français et en mathématiques, se présente, à ce jour, comme suit :

R2023	CONSTRUCTIONS ET PLACEMENT COURS GROUPES 6EME FRANCAIS – MATHEMATIQUES									
	6.1		6.2		6.3		6.4		6.5	
1ERE HEURE	6.12FRG1	6.12FRG2		6.12FRG3	6.34MAG1	6.34MAG2		6.34MAG3	6.5FRG1	6.5FRG2
PROFESSEURS = UN PAR GROUPE	MME MAVILLA – SANZ	M MANOUBI		MME BON	F.MARCILLET	M CASSE		MME CAILLAUD	MME ELAZHAR	M CORDINA
2EME HEURE	6.12MAG1	6.12MAG2		6.12MAG3	6.34FRG1	6.34FRG2		6.34FRG3	6.5MAG1	6.5MAG2
PROFESSEURS = UN PAR GROUPE	F.MARCILLET	T.CHYNEL		C.SOULAS	MME JARRIL	MME BON		M MANOUBI	F.MARCILLET	M CASSE
ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT	R	A		R	R	A		R	R	A
PLACEMENT EDT	JOUR 1								JOUR 2	
A : Approfondissement – R : Remédiation										

COMMENTAIRES FRANCAIS – MATHS	<ul style="list-style-type: none"> ■ LES HEURES DE REMEDIATION ET D'APPROFONDISSEMENT EN MATHEMATIQUES ET FRANCAIS EN CLASSE DE 6EME SONT FINANCEES SUR DHG ET DONC INTEGREES AU SERVICE DES PROFESSEURS ■ LES PROFESSEURS PEUVENT INTERVENIR SUR CE DISPOSITIF SUR UN GROUPE DE 612 ET DE 634 – ILS EXERCERONT ALORS SUR LES DEUX SEQUENCES HORAIRES SUCCESSIVESS PLACEES SUR LE MÊME JOUR (JOUR 1)
COORDINATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ FRANCAIS : MME JARRIL = 1H00 ■ MATHEMATIQUES : M CASSE = 1H00

Concernant les clefs de lecture du tableau de présentation de la ventilation de la D.H.G , vous avez :

- En lignes les disciplines d'enseignement
- En colonnes et par niveau d'enseignement, les heures d'enseignement saisies ou calculées, suivantes :
 - x L'horaire réglementaire élève (HOR. REG.) est l'horaire d'enseignement que chaque élève doit recevoir,
 - x L'horaire consommé (HOR. CONS.) est le nombre d'heures d'enseignement pour classe entière (division) ou pour chaque groupe constitué

A titre d'exemples :

Pour la rentrée 2023 :

En français, en classe de 3ème dans le Tableau de structure, il est envisagé d'offrir 4 heures d'enseignement du Français pour chaque classe et 0,5 heure/semaine en groupe. Soit : 4 classes * 4h00 + 8 groupes * 0,50h = 20 heures totales consommées.

DIVISIONS			GROUPES		TOTAL	LETTRES
HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE. HEUR.	
4,50	4,00	4,00	8,00	0,50	20,00	

Sur le niveau 5ème, il est envisagé de pratiquer des doubléments en sciences physiques et technologie. Ainsi chaque élève reçoit bien, dans les deux disciplines, 1,5 heure/semaine se décomposant comme suit :

- 1 heure en classe entière
- 1 heure avec son groupe
- Pour une consommation totale hebdomadaire de 2 heures/classe et par professeur soit 8 heures pour chacune des 2 disciplines pour l'ensemble du niveau 5ème.

DIVISIONS			GROUPES		TOTAL	TECHNOLOGIE
HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE. HEUR.	
1,50	4,00	1,00	8,00	0,50	8,00	
1,50	4,00	1,00	8,00	0,50	8,00	SC. PHYSIQUES

Concernant les dédoublements en classes de 3ème (Français et Histoire géographie pour 1heure/quinzaine et Anglais et Mathématiques pour 1 heure/hebdomadaire), ils seront davantage pertinents si l'architecture des cours complexes créés au niveau de l'E.D.T permet aux professeurs concernés d'avoir leurs 2 groupes pour chacune de leur classe, la même semaine.

Alors il est primordial que les professeurs prévoient, au niveau de la répartition de leurs services, le respect des architectures et des contraintes suivantes :

- Des couplages respectant les alignements de classes
- Des séquences de cours complexes d'un empâtement de 2 heures nécessitant 6 créneaux de placement distincts

3.1 – 3.4 3.2 – 3.3	CONSTRUCTIONS COURS GROUPES 3EME FRANCAIS – HISTOIRE GEOGRAPHIE											
SEMAINE	A		B		A		B		A		B	
1ERE HEURE	3.1GR1	3.4GR1	3.1AULG2	3.4AULG2	3.2GR1	3.3GR1	3.2GR2	3.3GR2	3.2GR1	3.3GR1	3.2GR2	3.3GR2
2EME HEURE	3.1GR2	3.4GR2	3.1AULG1	3.4AULG1	3.2GR2	3.3GR2	3.2GR1	3.3GR1	3.2GR2	3.3GR2	3.2GR1	3.3GR1
	PROF 1 FRANCAIS		PROF 1 HISTOIRE GEOGRAPHIE		PROF 2 FRANCAIS		PROF 2 HISTOIRE GEOGRAPHIE					
			1H QUINZAINE EN SEM B	1H QUINZAINE EN SEM B			1H QUINZAINE EN SEM B	1H QUINZAINE EN SEM B				
	PLACEMENT N°1				PLACEMENT N°2							

3.1 – 3.4	CONSTRUCTIONS COURS GROUPES 3EME MATHS – ANGLAIS = 1H/SEMAINE EN SUCCESSIF											
SEMAINE	A	B		A	B		A	B		A	B	
1ERE HEURE	3.1AULG1			3.1GR2			3.4AULG1			3.4GR2		
2EME HEURE	3.1AULG2			3.1GR1			3.4AULG2			3.4GR1		
	PROF 1 ANGLAIS			PROF1 MATHS			PROF 2 ANGLAIS			PROF2 MATHS		
	PLACEMENT N°3						PLACEMENT N°4					

3.2 – 3.3	CONSTRUCTIONS COURS GROUPES 3EME MATHS – ANGLAIS = 1H/SEMAINE EN SUCCESSIF											
SEMAINE	A	B		A	B		A	B		A	B	
1ERE HEURE	3.2GR1			3.2GR2			3.3GR1			3.3GR2		
2EME HEURE	3.2GR2			3.2GR1			3.3GR2			3.3GR1		
	PROF 1 ANGLAIS			PROF1 MATHS			PROF 2 ANGLAIS			PROF2 MATHS		
	PLACEMENT N°5						PLACEMENT N°6					

Ventilation surnuméraire :

Concernant les ventilations des heures effectuées de laboratoire, de section sportive, de forfait A.S, de coordination, de PP3ème, des pratiques artistiques et du dispositif E.B.E .P :

Dans l'hypothèse, nous avons 4 classes de 3ème, la répartition surnuméraire est suivante :

DISCIPLINE	ARE	
	LIBELLE	HEURES
ULIS	GRUPE EBEP	21,00
LCA - LATIN		
LETTRES	THEAT + COORDINATION DISPOSITIF 6EME	2,50
ALLEMAND LV1		
ALLEMAND LV2		
ANGLAIS	2PP 3 + PROJ FLUENCE AIDE 6EME	1,00
ESPAGNOL LV2		
ITALIEN LV2		
HIST-GEO / EMC		
MATHEMATIQUES	1PP3 + COORDINATION DISPOSITIF 6EME	1,25
TECHNOLOGIE		
SC. PHYSIQUES	LABO	1,00
S.V.T	LABO + 1PP3 + COORDO 3EME	2,75
EDUCATION MUSICALE	CHO	0,50
ARTS PLAST.		
EPS	UNSS	9,00
	BAD +1PP3	1,00
TOTAL CONSOMMATIONS HORAIRES/NIVEAU		40,00
NOMBRE PREVISIONNEL DE CLASSES		
EFFECTIFS ELEVES PREVISIONNELS		
NBRE MOYEN ELEVES PAR CLASSE		
HEURES NON CONSOMMEES		

La totalité des besoins de consommations horaires par discipline est la suivante (cf tableau structure):

BESOINS TOTAUX DISCIPLINE	DISCIPLINE
21,00	ULIS
5,00	LCA - LATIN
95,00	LETTRES
7,00	ALLEMAND LV1 et LV2 (3eme)
0,00	ALLEMAND LV2
69,00	ANGLAIS
25,00	ESPAGNOL LV2
7,50	ITALIEN LV2
59,00	HIST-GEO / EMC
80,75	MATHEMATIQUES
25,50	TECHNOLOGIE
30,00	SC. PHYSIQUES
33,75	S.V.T
18,50	EDUCATION MUSICALE
18,00	ARTS PLAST.
68,00	EPS
1,00	
564,00	TOTAL CONSOMMATIONS HORAIRES/NIVEAU
18,00	NOMBRE PREVISIONNEL DE CLASSES
	EFFECTIFS ELEVES PREVISIONNELS
	NOMBRE HEURES ATTRIBUEES
0,00	SOLDE

b) Incidences sur la gestion des postes des personnels enseignants.

En termes de gestion de postes, chaque discipline est exercée par un nombre connu de professeurs titulaires. L'apport en heures postes est calculé en fonction de leur nombre respectif par discipline et selon leur statut respectif (certifié /agrégé)

Les temps partiels, quant à eux viennent en déduction de l'apport en heures poste pour la partie de leur minoration.

- Mme JARRIL et Mme PACROT demandent un 80 % soit une quotité à effectuer de 14.40h/semaine chacune donc $3,6 \times 2 = 7,2$ h de minoration de service demandées
- Mme SUZAT demande un 50 % soit une quotité restant à faire de 9h/sem donc une minoration de 9h de minoration de service demandées. Celle-ci est actuellement en Congé Longue Maladie. Pour l'instant, nous ne savons pas si cette décision sera prolongée mais nous faisons l' hypothèse que ce sera la cas et que Mme PACROT prendra les heures de LCA Latin.
- Mme ROUCHIER opte aussi pour un temps partiel de droit de 12h00/18h00.

CODE DISCIPLINE	POSTES LIBELLE DISCIPLINES	BESOINS DISCIPLINES TRMD	NOMBRE POSTES PROF.ECOLE	NOMBRE POSTES CERTIFIES	NOMBRE POSTES AGREGES	APPORT POTENTIEL BRUT	APPORT POTENTIEL NET	ECART BRUT	ARA	C.L.M CONGE FORM TEMPS PARTIEL <0	ENSEIGNANTS
G01485	OPTION D - ULIS	21,00	1,00			21,00	21,00	0,00			
L0201	LETTRES CLASSIQUES	5,00		1,00		18,00	9,00	-13,00		9,00	MME SUZAT
L0202	LETTRES MODERNES	95,00		4,00		72,00	64,80	23,00		7,20	MME JARRIL MME PACROT
L0421	ALLEMAND	7,00		0,00		0,00	0,00	7,00			
L0422	ANGLAIS	69,00		3,00		54,00	54,00	15,00			
L0426	ESPAGNOL	25,00		1,00		18,00	18,00	7,00			
L0429	ITALIEN	7,50		0,00		0,00	0,00	7,50			
L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	59,00		3,00		54,00	48,00	5,00		6,00	MME ROUCHIER
L1300	MATHEMATIQUES	80,75		4,00		72,00	72,00	8,75			
L1400	TECHNOLOGIE	25,50		1,00		18,00	18,00	7,50			
L1500	PHYSIQUE CHIMIE	30,00		1,00		18,00	18,00	12,00			
L1600	S.V.T	33,75		1,00	1,00	33,00	27,00	0,75	6,00		MME SOULIAS ARA EAFC
L1700	EDUCATION MUSICALE	18,50		1,00		18,00	18,00	0,50			
L1800	ARTS PLASTIQUES	18,00		1,00		18,00	18,00	0,00			
L1900	E.P.S	69,00		1,00	2,00	54,00	54,00	15,00			
G0145	OPTION D HEURES NON AFFECTEES	0,00									
	TOTAUX	564,00	1,00	22,00	3,00	468,00	439,80	96,00	6,00	22,20	

Les besoins constatés dans chacune des disciplines constituent les montants reportés du précédent tableau.

En termes de gestion de postes, il est impératif de résorber les écarts en :

- Respectant la ventilation H.P / H.S.A soit : 521 H.P /43 H.S.A
- En prévoyant des demandes de C.S.R, BMP et des propositions de C.S.D compatibles avec l'enseignement des disciplines dans les classes (quotités disciplinaires non sciendées)
- En anticipant les contraintes d'E.D.T liées à ces propositions et ces demandes (notamment en termes de répartition de services).

Ainsi, à titre d'exemple il faut veiller à construire des quotités de partage qui correspondent à des multiples de services d'enseignement par classe. (Exemple on sait qu'en SVT ; les élèves doivent avoir 1,5h par semaine. Par conséquent la quotité partagée (donnée ou reçue) ne peut être qu'un multiple de 1,5).

Pour résorber les écarts, nous devons prévoir des partages de postes ou des apports supplémentaires conformément à la légende tableau ci-dessous :

ECART EPP	CREATION POSTE	SUPPR. POSTE <0	BMP	FSTG PSTG	CSR	CSD <0	ARA <0
BESOINS DISCIPLINES TRMD - APPORT POTENTIEL NET	BESON PERENNE NON COUVERT >18h00	DEFICIT PERENNE > 10h00	BLOC MOYENS PROVISOIRES DEMANDE	QUOTITE PROFESSEUR STAGIAIRE	COMPLEMENT SERVICE RECU	COMPLEMENT SERVICE DONNE	ACTIVITE RESPONSABLITE ACADEMIQUE

	PARTAGE DE POSTE SORTANT
	PARTAGE DE POSTE ENTRANT

En termes de gestion de postes, nous aurions la configuration suivante :

ECART EPP	CREATION POSTE	SUPPR. POSTE <0	BMP	FSTG PSTG	CSR	CSD <0	ARA <0	APPORT CALCULE	COMMENTAIRES	CONSO. HSA	CODE DISCIPLINE	POSTES LIBELLE DISCIPLINES	PARTAGE DE POSTE
0,00								21,00		0,00	G01485	OPTION D - ULIS	
-4,00					5,00	9,00		5,00		0,00	L0201	LETTRES CLASSIQUES	CSR EN INTERNE AVEC LETTRES MODERNES
30,20			18,00		13,50	5,00		91,30		3,70	L0202	LETTRES MODERNES	CSD EN INTERNE AVEC LETTRES CLASSIQUES CSR SUPPLEMENTAIRE POUR 4,5HEURES
7,00					7,00			7,00		0,00	L0421	ALLEMAND	CLG FAURIEL
15,00				9,00				63,00		6,00	L0422	ANGLAIS	
7,00					5,00			23,00		2,00	L0426	ESPAGNOL	CLG J ROSTAND
7,50					7,50			7,50		0,00	L0429	ITALIEN	CLG J ROSTAND
11,00					7,00			55,00		4,00	L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	
8,75								72,00		8,75	L1300	MATHEMATIQUES	
7,50					6,00			24,00		1,50	L1400	TECHNOLOGIE	CLG F TRUFFAUT - A VOIR EN FONCTION DU PARTAGE DE POSTE DE M MARCILLET
12,00					8,00			26,00		4,00	L1500	PHYSIQUE CHIMIE	CLG J ROSTAND
6,75								27,00		6,75	L1600	S.V.T	ARA EAFC - SURVEILLER RECONDUCTION
0,50						4,00		14,00		4,50	L1700	EDUCATION MUSICALE	
0,00								18,00		0,00	L1800	ARTS PLASTIQUES	
15,00				9,00				63,00		6,00	L1900	E.P.S	INSPE
								0,00		0,00	G0145	OPTION D HEURES NON AFFECTEES	
124,20	0,00	0,00	18,00	18,00	59,00	18,00	0,00	516,80		47,20		TOTAUX	

- Deux demandes de professeurs stagiaires en Anglais et en E.P.S
- 2 B.M.P en lettres (1 pour 18h00 et 1 pour 13,5 heures)
- Un complément de service reçu pour 7 heures en Allemand avec le collège Fauriel
- Un complément de service reçu pour 5 heures en Espagnol avec le collège Rostand
- Un complément de service reçu pour 7,5 heures en Italien avec le collège Rostand
- Un complément de service reçu pour 8 heures en Physiques Chimie avec le collège Rostand
- Un complément de service reçu pour 6 heures en Technologie avec le collège Truffaut
- Un complément de service donné pour 4 heures en Éducation musicale avec un collège de l'agglomération stéphanoise (actuellement collège Gambetta)

Enfin, le support précédemment occupé de Mme BEAUQUIS, en mathématiques, devrait être mis au mouvement intra – académique.

c) Dotation I.M.P et ventilation prévisionnelle en référence aux missions particulières

Nous avons actuellement la même dotation prévisionnelle d'I.M.P attribuée qu'en janvier 2022. Aussi la répartition prévisionnelle serait la suivante :

TABLEAU DE REPARTITION DES IMP A LA RENTREE 2023 – PROPOSITION AU 21 02 2023			
DESIGNATION DE LA MISSION PARTICULIERE R2022	BUDGET		PROFESSEUR EN CHARGE MISSION PARTICULIERE
	TAUX	EQUIVALENT HSA	
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	PP 3EME
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	PP 3EME
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	PP 3EME
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	PP 3EME
COORDINATION EPS	003	1,00	MME JOUBERT
REFERENTE CULTURE	002	0,50	M BODIC
REFERENTE CULTURE	002	0,50	MME PACROT
CHORALE	002	0,50	M MENDES
REFERENT NUMERIQUE	003	1,00	M BAROU
REFERENT NUMERIQUE	002	0,25	M MENDES
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE – CYCLE 3	002	0,50	MME ETIEMBRE
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE ADAPTATIONS CYCLE 4	002	0,50	MME ETIEMBRE
SECTION SPORTIVE	003	1,00	MME JOUBERT
TOTAL	DOTATION	7,00	6,75
SOLDE (DOTATION - TOTAL IMP REPARTIES)		0,25	IMP VENTILEES NON OBLIGATOIRES AU NIVEAU REGLEMENTAIRE

Il nous reste 0,25 I.M.P non consommée à laquelle nous devrions ajouter 0,5 I.M.P qui devrait nous être attribuée au titre du « Dispositif devoirs faits ». Cette quotité devrait être affectée à Mme Soulas, coordinatrice du dispositif Aide aux devoirs.

2. Actualités pédagogiques et budgétaires :

a) Projet École ouverte 2023

L'établissement a renouvelé sa demande de reconduite du dispositif « École ouverte » auprès de la D.O.S 3 du Rectorat de Lyon. Madame la Principale présente aux membres du conseil d'administration le détail de celle-ci.

Le montant des dépenses prévisionnelles et subvention demandée serait de :

- 12 898,84€ pour les sessions d'Hiver, de Printemps et d'Automne ainsi que l'ensemble des intersessions 1,2,3,4 et 5.
- 6 284,20€ pour les sessions d'été financées au titre du dispositif « Vacances apprenantes ».

Le total cumulé serait de 19 183,04€, dépenses de fonctionnement et de frais de personnels inclus.

Le document présenté fait état des activités prévues et de la répartition des demi-journées d'ouverture. Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le projet « École ouverte 2023 »

Acte n° 3 21/02/23		Adoption du Projet École ouverte 2023					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

b) Évaluation de l'Établissement - Actualités

3 évaluateurs externes de l'établissement ont été nommés pour le collège. Il s'agit de :

- Mme GOLDSTEIN, I.A - I.P.R d'Arts plastiques (coordinatrice des évaluateurs externes)
- Mme CHIZARD, I.A - I.P.R de S.V.T
- M BAUDENLIN, Chef d'établissement au collège H.Balzac à Vénissieux

- Ils se présenteront à vous le 28/02/2023 de 13h00 à 15h00.
- Ils seront présents dans l'établissement pour rencontrer plusieurs groupes de personnels et/ou d'usagers entre 28/03 au 30/03/2023
- Ils présenteront le rapport d'évaluation définitif le 20/06/2023 lors du dernier conseil d'administration de l'année scolaire.

B - Organisation financière et comptable

1. Approbation de signature pour les conventions suivantes :

a) SOS Méditerranée – intervention pour sensibiliser et informer sur le sauvetage en mer

SOS Méditerranée est une association civile et européenne de sauvetage en mer Méditerranée. Elle a pour mission de porter assistance aux femmes, hommes et enfants en danger de mort en mer, protéger les rescapé.e.s et témoigner du drame humain qui se déroule en méditerranée.

SOS Méditerranée intervient au collège afin de sensibiliser les élèves en conformité avec les programmes de l'éducation nationale et rendre concrète l'information sur les migrations en s'appuyant sur l'expérience de sauvetage de l'association.

Elle interviendra à titre gratuit au sein du collège pour les classes de 4^{ème} le jeudi 2 mars 2023.

Néanmoins, il est convenu que le collège prenne en charge le repas de l'intervenant, soit une dépense totale pour ce projet de 2,61€.

Acte n° 4 21/02/23		Autorisation de signature de la convention avec l'association : SOS Méditerranée – pour un montant de 2,61€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

b) Comité du rugby de la Loire dans le cadre de la semaine Olympique

Le comité de Rugby interviendra le mardi 04/04/2023 pour les classes de 5^{ème}.

Le comité perçoit des subventions pour ses interventions en milieu scolaire. C'est pourquoi leur prestation n'est pas facturée à l'établissement.

Acte n° 5 21/02/23		Autorisation de signature de la convention avec le comité de Rugby de la Loire dans le cadre de la semaine Olympique – pour un montant de 0,00€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

c) Comité Handisport Loire dans le cadre de la semaine Olympique

Découverte des sports paralympiques pour les classes de 6^{ème} le jeudi 30/03/2023 matin pour un montant de 411,70€.

Acte n° 6 21/02/23		Autorisation de signature de la convention avec le comité Handisport Loire dans le cadre de la semaine Olympique – pour un montant de 411,70€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

d) Comité Départemental d'escrime de la Loire dans le cadre de la semaine Olympique

Le comité départemental d'escrime interviendra le lundi 03/04/2023 après-midi pour les classes de 4^{ème} pour un montant de 247,00€.

Acte n° 7 21/02/23		Autorisation de signature de la convention avec le comité d'Escrime de la Loire dans le cadre de la semaine Olympique – pour un montant de 247,00€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

e) Première Compagnie d'Archers de Saint-Chamond dans le cadre de la semaine Olympique

La première compagnie d'archers interviendra le lundi 03/04/2023 après-midi pour les classes de 4^{ème} pour un montant de 300,00€.

Acte n° 8 21/02/23		Autorisation de signature de la convention avec la compagnie d'Archers de Saint Chamond dans le cadre de la semaine Olympique – pour un montant de 300,00€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

f) Association Melting Force Pro Dancers dans le cadre de la semaine Olympique

Initiation à la breakdance pour les élèves de 3^{ème} le lundi 03/04/2023 matin pour un montant de 480,00€.

Acte n° 9 21/02/23		Autorisation de signature de la convention avec l' association Melting Force Pro Dancers dans le cadre de la semaine Olympique – pour un montant de 480,00€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

g) « Le Sport Autrement » Dojo Vivaraize dans le cadre de la semaine Olympique

Les élèves de 3^{ème} découvriront la boxe le lundi 03/04/2023 au matin pour un montant de 320,00€.

Acte n° 10 21/02/23		Autorisation de signature de la convention avec l' association « Le Sport Autrement » Dojo Vivaraize dans le cadre de la semaine Olympique – pour un montant de 320,00€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

h) Convention « La Ghilde des trois dents » - Intervention sur le thème médiéval

Mme BOUKADIDA, professeure d'Histoire-Géographie, souhaite faire découvrir le monde médiéval aux élèves de 5^{°1}. L'association « La Ghilde des trois dents » interviendra le vendredi 28 avril 2023 de 13h à 17h et présentera plusieurs ateliers :

- Démonstration et initiation au combat d'épée ;
- Présentation armes et équipements de combat médiéval ;
- Atelier héraldique (création de blasons) ;
- Atelier bourrellerie (travail du cuir).

L'intervention est facturée pour un montant de 250,00€.

Acte n° 11 21/02/23		Autorisation de signature de la convention avec l' association « La Ghilde des trois dents » - Intervention sur le thème médiéval – pour un montant de 250,00€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

i) Don de matériels informatiques par le collège

Suite au passage sous Trajectoire en janvier dernier, le département a remplacé ou fait migrer l'ensemble de la flotte informatique de l'établissement. Les ordinateurs qui n'ont pas pu faire l'objet d'une migration sur le nouveau serveur car jugés trop vieux ou trop obsolètes ont totalement été remplacés.

De ce fait, l'établissement est chargé de répertorier ces ordinateurs et de les faire enlever par la société Envie Loire pour recyclage. Néanmoins, sur les 39 ordinateurs (dont 7 portables) et 26 écrans à recycler, 19 ordinateurs fixes, 5 portables et les 19 écrans sont jugés encore utilisables en l'état.

Dans la mesure où ces postes sont remplacés par des postes neufs par le département, ils sont de fait désaffectés et appartiennent donc à l'établissement.

Conformément aux 3^{ème} et 5^{ème} alinéas de l'article L3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques, l'établissement souhaite faire don de ces ordinateurs aux associations de parents d'élèves, de soutien scolaire ou associations d'étudiants de la commune ainsi qu'aux personnels qui le souhaiteraient.

Acte n° 12 21/02/23		Autorisation de don de matériels informatiques par le collège					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2. Approbation de signature pour les contrats et D.B.M suivants :

j) INDEX ÉDUCATION – Logiciel Emploi du Temps

L'établissement utilise, pour des questions de coût et d'adaptation à ses besoins, le logiciel E.D.T en version monoposte créé par la société Index Éducation. 3 Licences sont nécessaires :

- 1 accès à la licence pour chaque personnel de direction
- 1 accès à la licence à partir du 3ème poste mobile ayant un écran plus conséquent et permettant la génération des E.D.T lors de la période des congés d'été.

A titre informatif :

Lors des échanges s'étant déroulés durant les temps de concertation relativement à l'autoévaluation de l'établissement, il a été évoqué la possibilité de « passer » pour la rentrée 2024, d'un carnet de correspondance classique papier à un carnet de correspondance numérique. Cette offre est réalisée par la société Index Éducation via l'utilisation du logiciel PRONOTE.

A ce jour, l'établissement fonctionne ainsi :

Concernant le suivi des élèves en termes de vie scolaire et de suivi médical, l'établissement utilise les applications Éducation nationale « Siècle Vie Établissement » et « Sagesse ».

Concernant les informations « Alerte » l'établissement a souscrit un contrat avec la société Digitaléo pour l'utilisation de Textéo permettant l'envoi de sms.

Concernant l'accès au cahier de textes, aux modifications journalières de l' E.D.T et la messagerie, les parents d'élèves et les élèves utilisent l'E.N.T Cybercollège Loire, fourni gratuitement par la collectivité territoriale de rattachement.

Concernant l'évaluation des acquisitions de compétences par les élèves, les professeurs utilisent le logiciel associatif et collaboratif « Sacoche » développé par l'Association professionnelle « Sésamaths » pour un coût annuel de redevance de 50,00€ TTC.

Ces différentes utilisations d'outils numériques permettent de ne pas avoir recours à l'utilisation du Logiciel PRONOTE développé par Index Education mais pour un montant actuel T.T.C de 1732,80€

Enfin le recours au logiciel PRONOTE impliquerait d'acquérir le logiciel EDT en version réseau pour 50 utilisateurs. Le coût H.T de la licence E.D.T serait alors de 756,00€ au lieu de 608,00€ actuellement soit un différentiel de prix positif T.T.C de 177,60€ à ajouter au 1732,80€ de licence PRONOTE.

Soit un différentiel actuel de coût de 1910,40€ annuellement . A ce surcoût initial, il faudrait prévoir l'acquisition de badges élèves. L'ensemble de ces dépenses, serait à rapprocher des coûts induits par :

- L'acquisition des carnets de correspondance version papier (Nous avons un stock complémentaire pour l'année 2023 – 2024)
- Les coûts actuels et induits par l'exploitation des logiciels « Sacoche » et « Textéo » (sachant qu'actuellement le coût H.T d'un sms facturé par Index Éducation est de 0,07€ H.T soit 0,084€ T.T.C sans engagement de volume ni d'abonnement.

L'étude prévisionnelle financière sera à effectuer en 2023 – 2024 pour la rentrée 2024. En attendant, le chef d'établissement soumet aux membres du C.A, l'autorisation de signature du renouvellement du contrat actuel auprès de la société Index Éducation, à savoir un coût de licence annuel d'un montant de 854,40€.

Acte n° 13 21/02/23		Autorisation de signature de contrat de licence annuelle à compter du 01/06/2023 du logiciel E.D.T avec la société Index Éducation pour la fourniture de : - Licence annuelle version utilisateur (2) en monoposte pour 50 professeurs, - Licence annuelle version consultation illimitée - Licence annuelle supplémentaire utilisateur en monoposte pour 50 professeurs - Frais d'expédition du guide pratique. Pour un montant prévisionnel global TTC facturé de: 854,40€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

k) WOOZOO – Licence annuelle Projet Voltaire

En consultant les différents résultats obtenus par nos élèves, en fin de 3ème, à l'épreuve de la dictée au D.N.B, il est observé un véritable besoin de remédiation ou d'apprentissage pour une très grande majorité d'entre eux.

Aussi les notes moyennes obtenues par l'ensemble de nos candidats au D.N.B blancs et terminal 2022 ont été les suivantes :

- D.N.B blanc 1 : 3,05/10
- D.N.B blanc 2 : 2,29/10
- D.N.B Juin 2022 : 3,91/10

L'entrée au collège change les rythmes d'apprentissage et les enseignants n'ont plus forcément de temps à consacrer aux fondamentaux comme l'orthographe, la syntaxe et l'enrichissement du vocabulaire. Les lacunes peuvent alors s'ancrer durablement et devenir un réel frein pour la poursuite de ses études ou pour son avenir professionnel.

Le Projet Voltaire propose un outil adapté aux besoins de l'enseignement secondaire : modules en ligne personnalisés pour l'élève et portail de suivi pour l'enseignant. Il peut être utilisé en classe grâce au mode présentiel et/ou en autonomie sous forme de devoirs. Le Projet Voltaire permet à l'élève de travailler son orthographe et son expression de manière ludique tout en acquérant de véritables automatismes qui garantissent la mémorisation durable des règles abordées.

Au collège, nous prévoyons d'acquérir une licence annuelle permettant :

- à tous nos élèves de cycle 4 et à une quarantaine de nos élèves de 6ème (les plus en difficulté en maîtrise de la langue) d'accéder aux modules :
 - « Parcours Orthographe » : pour consolider de manière ludique et efficace les bases de l'orthographe pour ne plus commettre de fautes. Mode présentiel inclus.
 - « Parcours Expression » : pour produire un discours précis, nuancé, structuré et élaboré. Mon Oral inclus.
- Aux personnels administrateurs : L'accès au portail de suivi statistiques.

Acte n° 14 21/02/23		Autorisation de signature de contrat de licence annuelle à compter du 21/02/2023 du logiciel « Projet VOLTAIRE » avec la société WOOZOO pour la fourniture de : Licence annuelle permettant la création de 350 espaces sécurisés d'accès élèves au logiciel - Acquisition pour un montant prévisionnel global TTC facturé de: 1623,00 € - Financement mobilisé dans le cadre du programme « Devoirs faits »					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

M. PICHON s'interroge sur l'apprentissage de la dictée au collège, elles ont lieu quotidiennement en primaire et très peu au collège, alors qu'il y a une épreuve de dictée au D.N.B.

Mme JARRIL explique que les enseignants ont d'autres méthodes pour travailler l'orthographe.

Mme GIRAudeau explique que le temps hebdomadaire en français a été réduit au fil des années, ce qui ne permet plus de travailler autant les compétences, d'autant plus que les référentiels ne se sont pas simplifiés.

3. Approbation des budgets prévisionnels des sorties prévues jusqu'en juin 2023 et D.B.M associée :

a) 2 sorties dans le cadre de l'atelier théâtre les 13/03 et 16/05/2023

Conformément au projet d'action culturelle, les élèves de l'atelier théâtre sont invités à assister à deux représentations prévues les 13/03 et 16/05/2023 à la salle de La Buire à L'Horme.

Une entrée à chaque spectacle est facturée à 5,00€ soit 10,00€ par élève pour les deux dates.

Bien que participant à leur apprentissage dans le cadre de l'atelier théâtre, il s'agit de deux sorties facultatives. L'établissement demande donc une participation financière aux familles d'un montant de 10,00€ (2x5€).

Acte n° 15 21/02/23		Approbation du budget prévisionnel pour 2 sorties dans le cadre de l'atelier théâtre et de la participation des familles à hauteur de 10,00€					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

b) Sortie au Musée d'Art Moderne pour les élèves de 4ème

Mme PICHON, professeur d'arts plastiques, souhaite emmener les classes de 4^{ème} au musée d'art moderne de Saint-Étienne le 06/04/2023.

Le prix des entrées avec visite guidée pour les 105 élèves est de 315,00€ auxquels s'ajoutent les frais de transport en bus d'un montant de 280,00€ soit un total de 595,00€. Les accompagnateurs bénéficient de la gratuité.

Aucune participation n'est demandée aux familles.

Pour le transport une demande d'aide aux transports vers les sites majeurs a été faite auprès du département. Si elle est acceptée, elle portera sur un des deux trajets à hauteur de 70 % du coût soit 98,00€.

Il restera donc à charge de l'établissement un montant de 497,00€. Néanmoins, il faudra étudier la possibilité de financer les entrées au musée par la part collective du PASS CULTURE.

Acte n° 16 21/02/23		Approbation du budget prévisionnel pour une Sortie au Musée d'Art Moderne pour les élèves de 4ème					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

c) Sortie au Planétarium pour les élèves de 5ème

Mme ALLAIS, professeur de sciences physiques, souhaite emmener les classes de 5^{ème} au Planétarium de Saint-Étienne le 30/05/2023.

Le prix des entrées avec projection d'un film en 3D pour les 108 élèves est de 702,00€ auxquels s'ajoutent les frais de transport en bus d'un montant de 280,00€ soit un total de 982,00€. Les accompagnateurs bénéficient de la gratuité.

Aucune participation n'est demandée aux familles.

Pour le transport une demande d'aide aux transports vers les sites majeurs a été faite auprès du département. Si elle est acceptée, elle portera sur les deux trajets à hauteur de 70 % du coût soit 168,00€.

Il restera donc à charge de l'établissement un montant de 814,00€.

Acte n° 17 21/02/23		Approbation du budget prévisionnel pour une sortie au Planétarium pour les élèves de 5ème					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

d) Semaine olympique

La semaine olympique aura lieu du 30 mars au 7 avril 2023 avec deux temps forts.

Les trois premiers jours seront consacrés à la découverte de différentes disciplines sportives par l'ensemble des élèves avec l'intervention de différentes associations pour un montant total de 1758,70€.

Les deux derniers jours seront consacrés aux élèves de la section badminton avec leur participation au tournoi international U19 de Badminton à Voiron. Entre le transport et le logement, ce déplacement a un coût de 1234,00€.

Une demande de subvention a été faite à la commune de Saint-Chamond pour un montant de 1500,00€ ainsi qu'auprès du département pour un montant de 1500,00€.

Ainsi, si les deux subventions nous sont accordées à hauteur des montants demandés, la semaine olympique sera intégralement financée sans participation financière de la part du collège.

Dans le cas contraire, les frais engendrés par le tournoi de badminton pourront être financés en partie par le budget alloué à la section badminton.

Acte n° 18 21/02/23		Approbation du budget prévisionnel pour les interventions et sorties dans le cadre de la semaine olympique					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

e) Sortie cinéma le 10 (ou 17)/03/2023 pour les 3°1 et 3°4

Mme BON, professeure d'Anglais, souhaite emmener les élèves de 3°1 et 3°4 au cinéma pour la diffusion du film « Emmet Till » le 10 ou 17/03/2023 (date encore à confirmer).

S'agissant d'élèves de 3ème, et le cinéma Véo étant adhérent au Pass Culture, cette sortie d'un montant de 150,50€ pour 43 élèves serait intégralement financée par la part collective du PASS CULTURE sans participation financière du collège.

Acte n° 19 21/02/23		Approbation du budget prévisionnel pour une sortie des élèves de 3°1 et 3°4 au cinéma					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

f) Vote sur la ventilation du reliquat de la dotation globalisée (D.B.M 33)

S'agissant de crédits fléchés, la dotation globalisée doit faire l'objet d'un vote sur la ventilation du reliquat et de l'avance sur dotation 2023.

Le reliquats 2022 s'élève à 1423,82€ et 400,00€ nous ont été accordés au titre de l'avance sur dotation 2023 sur la ligne budgétaire « droits de reprographie » soit un montant total à ventiler de 1823,82€.

Proposition est faite d'accorder 823,82€ pour les droits de reprographie et 1 000,00€ pour les manuels scolaires.

Acte n° 20 21/02/23		Vote sur la ventilation du reliquat de la dotation globalisée (D.B.M 33)					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

C - Questions diverses - Aucune question diverse n'a été transmise à ce jour.

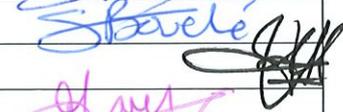
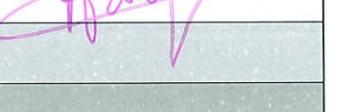
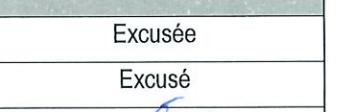
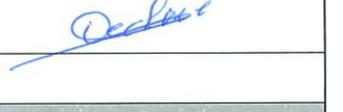
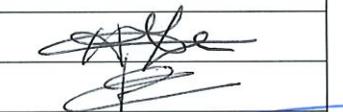
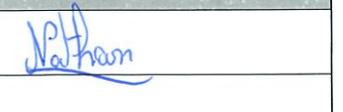
L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : 20 h 14

A SAINT-CHAMOND, le 21/02/2023.

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
MME I. GIRAudeau	MME BOUCHÉ

FICHE EMARGEMENT

Conseil d'Administration
Mardi 21/02/2023 – Heure de convocation : 18 h 00

QUALITE	Nom	Prénom	EMARGEMENT
Chef d'établissement, président	1 GIRAUDEAU	ISABELLE	
Adjoint-Chef d'établissement	2 BOUCHE	SOPHIE	
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LIOGIER	SANDRA	
Conseiller principal d'éducation (2)	4 MAYOU	SOPHIE	
Agent comptable Pas de voix délibérative	DUFOUR	CLAIRE	
Collectivité territoriale rattachement	1 CALACIURA	STEPHANIE	Excusée
Collectivité territoriale rattachement	2 REYNAUD	HERVE	Excusé
Représentant de la commune siège	1 DECLINE	PIERRE	
Représentant de la commune siège	2		
Personnalité Qualifiée			
Elus des personnels enseignants et d'éducation	1 EL AZHAR	NOEMIE	Excusée
	2 DE BAYLE	ALAIN	Excusé
	3 LAFORGE	ANNE	
	4 JARRIL	ELIA	
	5 BODIC	VINCENT	
	6 JAKOB	LEA	Excusée
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services			
Elus des parents d'élèves	1 MERET	MELODY	
	2 DUPONT	DELPHINE	
	3 FRANCON	FLORENCE	Excusée
	4 PICHON	OLIVIER	
	5 MERCIER	SYLVIE	
	6		
Elus des élèves	1 BENABDELHAK CHAUMOND	NAHIL NATHAN	
	2 MANSOURI BELGKINE CHAUT	YACINE Manel Bastien	